



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité de l'adaptation

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité de l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux du Comité de l'adaptation (ci-après le Comité) entre novembre 2015 et septembre 2016. Il contient des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, notamment des informations sur les réunions tenues pendant cette période et les changements intervenus dans la composition du Comité et au niveau de sa coprésidence. En outre, il met en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail modulable du Comité pour la période 2016-2018 dans les domaines suivants : promotion de la cohérence globale, notamment au niveau des mandats découlant de la décision 1/CP.21 ; appui technique et conseils à fournir aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre ; sensibilisation, diffusion et échange d'informations ; processus d'examen technique des mesures d'adaptation. Le rapport s'achève par des recommandations à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, pour examen et transmission à la Conférence des Parties, s'il y a lieu.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
A. Mandat	1–2	3
B. Objet du rapport	3	3
C. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Questions d’organisation et de procédure	5–17	3
A. Réunions et ateliers	5–10	3
B. Présidence et composition du Comité de l’adaptation	11–13	4
C. Organisation des travaux	14–17	5
III. Progrès réalisés dans l’exécution du plan de travail du Comité de l’adaptation	18–79	6
A. Cohérence globale, notamment en ce qui concerne l’application de la décision 1/CP.21	23–52	8
B. Fourniture d’un appui et de conseils techniques aux Parties	53–71	14
C. Sensibilisation, diffusion et échange d’informations	72–79	18
IV. Recommandations à la Conférence des Parties	80–81	20

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (ci-après la COP) a décidé que le Comité de l'adaptation (ci-après le Comité) fonctionnerait sous son autorité et sa direction et lui rendrait compte, et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes¹.
2. La COP a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses conseils, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention, pour examen par ses soins².

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport contient des informations sur les travaux menés par le Comité entre novembre 2015 et septembre 2016, notamment la révision et l'état de l'application de son plan de travail pour la période 2016-2018 et les mesures prises au titre des mandats découlant de la décision 1/CP.21. Il contient également des recommandations pour examen par la COP, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 4 ci-après.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport. Ils voudront bien examiner plus particulièrement les recommandations figurant dans la section IV ci-après et les soumettre à la COP pour examen et adoption le cas échéant.

II. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions et ateliers

5. En 2016, le Comité a tenu ses neuvième et dixième réunions ordinaires du 1^{er} au 3 mars et du 13 au 16 septembre respectivement. Des services de diffusion sur le Web ont été mis à disposition afin de permettre la retransmission en direct et à la demande des débats plénières de la neuvième réunion du Comité³. En raison de l'insuffisance des ressources financières, il n'a pas été possible de retransmettre la dixième réunion ordinaire

¹ Décision 2/CP.17, par. 95.

² Décision 2/CP.17, par. 96.

³ Voir <http://unfccc6.meta-fusion.com/ac09/channels/ac09-live/>.

en direct sur le Web. Toutes les réunions ordinaires du Comité étaient ouvertes aux observateurs⁴.

6. En outre, le Comité et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) ont tenu le 27 mai 2016 une réunion informelle sur les premières mesures à prendre au titre des mandats conjoints qui leur ont été conférés en vertu de la décision 1/CP.21⁵, et des membres de l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation se sont réunis le 12 juillet 2016 en marge de l'Expo PNA, manifestation organisée par le Groupe d'experts⁶. Toutes les réunions susmentionnées ont eu lieu à Bonn (Allemagne).

7. Le Comité a accepté la généreuse invitation du Gouvernement néerlandais d'accueillir, le 12 mai 2016, en marge de la conférence « Adaptation Futures » de Rotterdam, le troisième Forum de l'adaptation⁷.

8. À sa dixième réunion, le Comité a arrêté comme suit les dates de sa première réunion de l'année 2017 : la onzième réunion ordinaire se tiendra dans la semaine du 6 au 10 mars 2017, sachant qu'une ou deux journées de la réunion seront tenues conjointement avec le Groupe d'experts des PMA pour faire progresser les travaux sur les mandats conjoints découlant de la décision 1/CP.21. La durée exacte de la réunion reste à déterminer.

9. Le Comité a salué le soutien financier des Gouvernements canadien, japonais, néerlandais et néo-zélandais et de la Commission européenne à ses travaux et à d'autres activités menées au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún.

10. Ce financement ne couvre toutefois pas tous les besoins supplémentaires nécessaires⁸ et l'action du Comité aurait pu être plus conséquente si ses ressources financières avaient été plus importantes⁹. Le Comité a fait part de sa préoccupation devant l'écart significatif entre les tâches et responsabilités croissantes qui lui sont assignées et les ressources dont il dispose à cet effet.

B. Présidence et composition du Comité de l'adaptation¹⁰

11. Conformément aux décisions 2/CP.17 et 16/CP.19, le Comité a réélu à sa neuvième réunion M. Donald Lemmen Coprésident pour un deuxième mandat et M^{me} Minpeng Chen Coprésidente pour un premier mandat.

12. La COP a décidé que les membres du Comité seraient nommés pour un mandat de deux ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs¹¹. À la vingt et unième Conférence des Parties, les personnes suivantes ont été réélues

⁴ Tous les documents, exposés et résumés des résultats pour chaque point de l'ordre du jour sont consultables aux adresses suivantes : unfccc.int/9376 (pour la neuvième réunion du Comité) et unfccc.int/9653 (pour la dixième réunion du Comité).

⁵ Des informations complémentaires sur les mandats et la réunion, ainsi que le rapport de cette réunion, sont disponibles à l'adresse suivante : unfccc.int/9785.

⁶ On trouvera des informations sur l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation à l'adresse suivante : unfccc.int/8858.

⁷ Voir www.adaptationfutures2016.org/programme/sessions/roundtables/rt7.

⁸ Voir le document FCCC/SBI/2015/3/Add.2.

⁹ Se reporter au paragraphe 5 ci-dessus. Cela a en outre eu une incidence sur la capacité du Comité à inviter à ses réunions des experts bénéficiant d'un financement, notamment à sa dixième réunion et à l'une des sessions parallèles qu'il organise dans le cadre du cinquième Forum de l'adaptation aux changements climatiques de la région Asie-Pacifique (voir par. 75 et 76 ci-dessous).

¹⁰ La liste des membres du Comité est disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/6944.

¹¹ Décision 2/CP.17, par. 106.

membres du Comité : M^{me} Christina Chan, M. Damdin Davgadorj, M. Andro Drecun et M^{me} Renske Peters. M^{me} Chen, M^{me} Madeleine Diouf, M^{me} Dinara Gershinkova et M^{me} Hlobsile Sikhosana-Shongwe ont été élues pour un premier mandat.

13. Le mandat des sept membres restants arrivera à expiration avant la onzième réunion du Comité et ces postes seront ouverts à candidatures à la vingt-deuxième session de la COP. Ces postes sont actuellement occupés par MM. Luke Daunivalu, Fred Kossam, Donald Lemmen, Clifford Mahlung, Klaus Radunsky et Ali Shareef et par M^{me} Sumaya Ahmed Zakieldeem. En outre, le poste précédemment occupé par M. Juan Hoffmaister, qui a démissionné le 27 février 2016, est ouvert à candidatures. M^{me} Gershinkova a démissionné le 18 août 2016 et les coordonnateurs du Groupe des États d'Europe orientale ont informé le secrétariat de son remplacement par M. Vladimir Kattsov. Le Comité a salué cette nomination.

C. Organisation des travaux

14. Les membres du Comité assistent aux réunions ordinaires, mais travaillent aussi par voie électronique pendant l'intersession pour faire avancer les travaux concernant des sujets particuliers au sein de groupes spéciaux constitués pour un éventail de priorités établies. Ce travail dans l'intersession est indispensable, et les membres du Comité doivent y consacrer une partie de leur temps tout au long de l'année. Le statut de ces groupes spéciaux varie en fonction de la durée estimée de leur mission : il peut s'agir de groupes informels de courte durée, ou de groupes plus officiels dotés d'un mandat précis, tels que l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation et le groupe de travail du processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

15. À sa neuvième réunion, le Comité a expérimenté avec succès une nouvelle façon de travailler en consacrant une demi-journée de réflexion réservée à ses seuls membres. Cette initiative a permis à ceux-ci de se mettre d'accord sur la façon d'envisager les nouvelles tâches découlant de la vingt et unième COP, d'intégrer les nouveaux membres en douceur, et d'améliorer dans l'ensemble les résultats et l'efficacité du Comité pendant le reste de l'année.

16. Le Comité s'est fait une habitude de solliciter régulièrement les spécialistes. Il bénéficie ainsi d'apports précieux de la part d'organisations partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, comme de représentants d'autres dispositifs institutionnels établis au titre de la Convention tels que le mécanisme financier, et d'autres parties prenantes possédant des compétences particulières.

17. Dans ce contexte, le Comité a encouragé la participation active d'observateurs à ses réunions. Des observateurs ont été invités à faire des déclarations générales à l'ouverture et à la clôture des réunions, à présenter des suggestions concrètes au cours des débats portant sur des points spécifiques de l'ordre du jour et à participer activement aux travaux des sous-groupes. Cette participation active des observateurs et la possibilité d'enrichir les discussions grâce à un apport d'expériences et de compétences nouvelles ont été jugées bénéfiques pour l'avancement des travaux du Comité et la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la transparence.

III. Progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation

18. À sa huitième réunion, en 2015, le Comité a adopté son plan de travail pour les années 2016-2018, étant entendu que ce plan devait être suffisamment modulable pour prendre en compte les résultats pertinents de la vingt et unième session de la COP. La COP a salué ce plan de travail et a demandé au Comité de s'acquitter de nouvelles tâches dans le cadre de la préparation de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) et de soutenir l'action renforcée avant 2020.

19. Le Comité s'est félicité du vote de confiance très net qu'a exprimé la COP à son égard lors de l'examen de ces points. À la première réunion qu'il a tenue après la vingt et unième session de la COP (sa neuvième réunion), le Comité :

a) S'est déclaré prêt à s'acquitter de ses missions d'une manière globale, technique et stratégique, en allant à la rencontre des Parties, des autres organes relevant de la Convention et d'autres organisations et parties prenantes ;

b) A décidé d'adopter une approche itérative, étape par étape, devant bénéficier des apports et de la participation d'un large éventail de parties prenantes ;

c) A résolu d'envisager différentes manières de susciter un débat pour parvenir à une position commune, telles que l'organisation de manifestations parallèles et de réunions d'experts, l'appel à propositions (s'adressant notamment aux Parties), l'établissement de bilans et l'exploitation de manifestations pertinentes telles que la conférence « Adaptation Futures ».

20. Lors du démarrage de ses travaux sur les questions relatives à la première CMA, le Comité est convenu d'un calendrier devant permettre de mettre la dernière main aux recommandations avant la fin de l'année 2017.

21. En ce qui concerne l'action renforcée avant 2020, le Comité a conduit le processus d'examen technique des mesures d'adaptation 2016, organisé conjointement avec le SBSTA et le SBI.

22. À sa neuvième réunion, il a révisé son plan de travail en conséquence et décidé de le mettre régulièrement à jour en fonction des évolutions à venir. Le plan de travail actuel est reproduit en annexe au présent document. Le tableau 1 ci-dessous indique les activités entreprises ainsi que les paragraphes du présent document où l'on trouvera de plus amples détails.

Tableau 1

Activités prévues dans le plan de travail du Comité de l'adaptation entreprises en 2016

<i>Objectif</i>	<i>Description</i>	<i>Paragraphe(s)</i>
Cohérence globale		
O1	Élaboration des mandats, des plans de travail et/ou des décisions traitant de l'adaptation	23-24
O1	Concertation avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et compte rendu des progrès accomplis et des recommandations visant à améliorer la cohérence	25-32

<i>Objectif</i>	<i>Description</i>	<i>Paragraphe(s)</i>
O1	Élaboration des méthodes et des modalités de fonctionnement prescrites au titre de la décision 1/CP.21 d'ici à la première CMA	18-20, 34-43
O1	Représentation extérieure du Comité par ses membres	33
O2	Réflexion au sujet d'une plateforme de partenariat avec les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux	57-60
Secteur d'activité A. Fourniture d'un appui technique et de conseils aux Parties concernant les mesures d'adaptation		
A1	Recensement des activités de suivi sur la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique et élaboration d'un document d'information	61-62
A1	Élaboration, par l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation, d'un nouveau plan de travail modulable	55-56
A1	Inventaire des travaux en cours sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation	63-65
A2	Poursuite de l'étude d'autres modalités d'appui aux pays en développement parties dans leurs mesures d'adaptation	Ensemble du document
Secteur d'activité B. Appui technique et conseils à fournir aux Parties sur les moyens de mise en œuvre		
B1	Coordination avec le Comité permanent du financement, le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC), et avec les entités financières opérant au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto y relatif, et contribution à leurs travaux, s'il y a lieu et à leur demande, et recensement, selon que de besoin, des nouvelles mesures à prendre en matière de technologies et de renforcement des capacités	70-71
B1	Entretien durable de contacts avec le Fonds vert pour le climat pour comprendre ses politiques et ses priorités	67-68
B1	Élaboration d'un document d'information, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, le Comité permanent du financement et le Fonds vert pour le climat, concernant l'expérience des pays en matière d'accès au programme de préparation du Fonds vert pour le climat	68
B1	Recensement et collecte des enseignements tirés et des données relatives aux bonnes pratiques des entités nationales de mise en œuvre des fonds, programmes/entités et initiatives, s'agissant de l'instauration de conditions propices, des arrangements institutionnels et de la gouvernance aux fins de l'adaptation	69

<i>Objectif</i>	<i>Description</i>	<i>Paragraphe(s)</i>
Secteur d'activité C. Sensibilisation, diffusion et échange d'informations		
C2	Organisation du Forum de l'adaptation de 2016 en parallèle à la conférence « Adaptation Futures » 2016	73-74
C2	Organisation d'une session lors du forum du Réseau pour l'adaptation en Asie et dans le Pacifique	75-76
Secteur d'activité D. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation		
D1	Conduite du processus d'examen technique des mesures d'adaptation sur la base de deux thèmes sélectionnés pour l'année 2016 et organisation de deux réunions techniques d'experts lors de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Établissement d'un document technique	21, 44-52 ^a

Abréviations : CMA = Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, CRTC = Centre et Réseau des technologies climatiques.

^a Tous les mandats découlant de la décision 1/CP.21 font l'objet d'un exposé au chapitre III.A.

A. Cohérence globale, notamment en ce qui concerne l'application de la décision 1/CP.21

23. Le premier objectif du plan de travail du Comité est de promouvoir la mise en œuvre des mesures d'adaptation prises au titre de la Convention de façon cohérente, en conformité avec le Cadre de l'adaptation de Cancún et l'Accord de Paris.

24. Dans cet esprit, le Comité examine périodiquement les mandats, les plans de travail ou les décisions traitant de l'adaptation dans le cadre de la Convention afin de repérer les doubles emplois, de combler les lacunes et de promouvoir les synergies. Pour faciliter cet examen, il a demandé au secrétariat d'établir après la vingtième et unième session de la COP un document d'information sur les mandats pertinents ainsi que les nouvelles mesures proposées en faveur d'une collaboration visant à renforcer la cohérence et à réduire les doubles emplois¹². Ce document a ensuite servi de point de départ pour la révision du plan de travail triennal modulable du Comité.

25. Le Comité s'emploie en outre à améliorer la cohérence en réfléchissant à des modes informels d'échange d'informations sur les travaux actuels et futurs des entités concernées et aux possibilités de collaboration à venir. À cet égard, ses propres coprésidents, les coprésidents et les membres spécialisés du Comité permanent du financement, le Président et le Vice-Président du Comité exécutif de la technologie, le Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (ci-après le Groupe consultatif d'experts) et le Président et le Vice-Président du Groupe d'experts des PMA ont tenu des réunions bilatérales en marge de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Des réunions similaires ont été organisées à la vingtième et unième session de la Conférence des Parties et d'autres sont prévues pour la vingt-deuxième, notamment à l'appui de l'exécution des mandats découlant de la décision 1/CP.21, s'agissant en particulier du processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

¹² Voir le document AC/2016/2, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9376.

26. Étant donné la convergence de leurs travaux, le Comité et le Groupe d'experts ont étroitement collaboré tout au long de l'année 2016. Cette collaboration ne concerne pas uniquement les nouveaux mandats conjoints découlant de la décision 1/CP.21 (voir par. 39 à 43 ci-dessous), mais également : la poursuite de la mise en place, avec le Groupe d'experts des PMA, de la plateforme NAP Central (un membre du Comité a participé aux travaux du groupe consultatif constitué par le Groupe d'experts)¹³ ; les activités conjointes menées au sein de l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation¹⁴ ; la collaboration dans le cadre de la manifestation NAP Expo ; la participation aux réunions ordinaires du Groupe d'experts¹⁵. En outre, un membre du Comité s'est joint à une équipe que le Groupe d'experts des PMA a mise en place pour examiner les méthodes et la sélection des pratiques optimales, ainsi que les enseignements tirés des activités d'adaptation. Le Groupe d'experts a mis la dernière main, à la fin de l'année 2015, au volume 3 de l'ouvrage intitulé *Best Practices and Lessons Learned in Addressing Adaptation in Least Developed Countries* (« Les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience au titre des activités d'adaptation dans les pays les moins avancés ») et va dans les mois à venir s'atteler à de nouvelles tâches relatives à l'évaluation de l'état d'avancement des plans nationaux d'adaptation¹⁶.

27. Le Comité s'est félicité des informations et des études de cas fournies par les organisations partenaires dans le cadre du programme de travail de Nairobi, qui ont au fil du temps éclairé ses travaux. À l'invitation de la présidence du SBSTA, il a invité ces organisations à l'aider davantage encore en menant une série d'activités de renforcement des connaissances et de mobilisation des parties prenantes, en 2016 et au-delà¹⁷. À sa quarante-quatrième session, le SBSTA s'en est félicité et a également reconnu le rôle joué par le programme de travail de Nairobi en prêtant assistance, pour ce qui est des connaissances sur l'adaptation et de la participation connexe des parties prenantes, à d'autres secteurs d'activité et d'autres organes constitués au titre de la Convention, et a appelé l'attention sur son rôle potentiel dans de nouveaux processus au titre de l'Accord de Paris et de la décision 1/CP.21¹⁸. À cet égard, le SBSTA a invité le Comité, le Groupe d'experts et les autres organes compétents, conformément à leurs mandats et leurs fonctions, à étudier la possibilité de proposer des recommandations d'activités à mener au titre du programme de Nairobi à l'appui de ces processus¹⁹.

28. Le Comité a également renforcé sa collaboration avec le Conseil du Fonds vert pour le climat et son secrétariat, notamment en participant à la treizième réunion du Conseil (voir par. 67 à 70 ci-dessous).

29. Des membres du Comité ont pris part aux travaux de l'équipe spéciale de l'adaptation du Comité exécutif de la technologie et à un dialogue thématique de session sur les éléments favorables et les obstacles à la coopération Sud-Sud dans le domaine des technologies d'adaptation, ainsi qu'à la septième réunion du Conseil consultatif du Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC)

30. En outre, Le Comité a activement contribué à une série de manifestations organisées dans le cadre de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires, notamment le dialogue du SBSTA sur la recherche, et à une réunion de réflexion informelle dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

¹³ Voir unfccc.int/nap/sitepages/Home.aspx.

¹⁴ Voir unfccc.int/8858.

¹⁵ Voir <http://napexpo.org/2016/>.

¹⁶ Voir http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/leg_bpll_volume3.pdf.

¹⁷ Pour de plus amples détails, voir le document FCCC/SBSTA/2016/INF.4.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2016/2, par. 16.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2016/2, par. 13.

31. À la quarante-quatrième session des organes subsidiaires, le Comité a aussi organisé une manifestation parallèle sur la création éventuelle d'une plateforme de partenariat (voir par. 58 et 59 ci-dessous), au cours de laquelle le directeur du CRTC et le secrétariat ont fait des exposés au nom des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi.

32. Le Comité a également participé à des travaux relatifs à la cohérence des rapports élaborés au titre de la Convention, à travers sa contribution aux travaux du Groupe consultatif d'experts. Un membre du Comité a participé en tant que spécialiste, en septembre 2016, à un séminaire en ligne organisé par le Groupe consultatif d'experts pour mettre en commun l'expérience pratique acquise dans le domaine de la gestion des zones côtières.

33. Le Comité a en outre accepté deux invitations de la présidence de la vingt-deuxième session de la COP aux fins de l'avancement des travaux menés à l'appui de l'Accord de Paris pendant l'intersession. L'un de ses coprésidents a participé en juillet 2016 à une conférence internationale sur la sécurité de l'approvisionnement en eau pour la justice climatique, et l'un de ses membres a pris part en septembre 2016 à une conférence sur les paramètres de l'adaptation.

1. Examen, en 2017, des activités des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation mis en place au titre de la Convention

34. La COP a demandé au Comité, compte tenu de son mandat et de son deuxième plan de travail triennal, et en vue de formuler des recommandations pour examen et adoption par la CMA à sa première session, d'examiner, en 2017, les activités des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation mis en place au titre de la Convention en vue de déterminer comment améliorer, le cas échéant, la cohérence des activités, de manière à répondre de façon adéquate aux besoins des Parties²⁰.

35. Le Comité a demandé au secrétariat de procéder à un examen documentaire des informations pertinentes et d'établir à ce propos une note de synthèse²¹. Cette note, qu'il a examinée à sa dixième réunion, contenait un premier inventaire des travaux connexes des autres organes, un projet de cadre de référence pour l'examen et une proposition de calendrier. Le cadre de référence et les objectifs d'étape convenus pour l'examen sont disponibles en ligne²².

36. Le Comité est également convenu d'inviter les Parties, des observateurs et d'autres parties prenantes à exprimer leurs vues sur la question d'ici à la mi-janvier 2017²³.

2. Méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation

37. Pour les mêmes raisons qu'au paragraphe 34 ci-dessus, la COP a demandé au Comité d'étudier des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation en vue d'aider les pays en développement sans leur imposer une charge excessive²⁴.

²⁰ Décision 1/CP.21, par. 42 a).

²¹ Voir le document AC/2016/2, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

²² Voir unfccc.int/9653.

²³ De plus amples informations et des éléments devant servir de fil conducteur seront mis en ligne à l'adresse suivante : unfccc.int/6053. Les Parties sont priées de soumettre leurs observations par l'intermédiaire du portail prévu à cet effet, dont l'adresse est la suivante : <http://www.unfccc.int/5900>. Les observateurs et les autres parties prenantes doivent envoyer leurs observations par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@unfccc.int.

²⁴ Décision 1/CP.21, par. 42 b).

38. À sa dixième réunion, le Comité a examiné une note de synthèse exposant les résultats d'un examen documentaire mené à ce sujet et s'est accordé sur les prochaines étapes de l'élaboration de recommandations, qui comprendront notamment une réunion de cadrage en vue de l'examen du début de l'année 2017²⁵. Le Comité est également convenu d'inviter les Parties et d'autres parties prenantes à exprimer leurs vues sur la question d'ici à la mi-janvier, afin d'éclairer l'examen et la réunion²⁶.

3. Mandats conjoints Comité de l'adaptation/Groupe d'experts des pays les moins avancés

39. La COP a demandé au Comité et au Groupe d'experts des PMA d'élaborer conjointement les modalités de reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement Parties à la Convention, comme il est prévu au paragraphe 3 de l'article 7 de l'Accord de Paris, et de formuler des recommandations pour examen et adoption par la CMA à sa première session²⁷.

40. La COP a en outre demandé au Comité et au Groupe d'experts, en collaboration avec le Comité permanent du financement et d'autres institutions compétentes, d'élaborer des méthodes et de formuler des recommandations pour examen et adoption par la CMA à sa première session sur :

a) L'adoption des mesures nécessaires pour faciliter la mobilisation de l'appui à l'adaptation dans les pays en développement dans le contexte de la limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète mentionnée à l'article 2 de l'Accord de Paris²⁸ ;

b) L'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui fourni en matière d'adaptation visés à l'alinéa c) du paragraphe 14 de l'article 7 de l'Accord de Paris²⁹ ;

41. Après une réunion informelle conjointe des membres du Comité et du Groupe d'experts des PMA sur ces questions, les deux organes ont prié le secrétariat de procéder également à un examen documentaire des informations pertinentes se rapportant aux questions mentionnées aux paragraphes 39 et 40 ci-dessus et d'établir une note de synthèse à soumettre à leur attention³⁰. Les deux organes ont en outre convenu de compléter cet examen en demandant aux Parties et aux entités non parties de leur faire part de leurs propositions³¹.

42. Le Comité et le Groupe d'experts ont convenu de prendre à présent les mesures suivantes :

a) Mode opératoire : le Comité et le Groupe d'experts des PMA ont formé, en vue de travaux intersessions, un groupe de travail conjoint réunissant quatre membres de chacun des deux organes. Ce groupe de travail sollicitera le concours du Comité permanent du financement ;

b) Réunions et manifestations :

i) Le Comité et le Groupe d'experts des PMA ont convenu d'organiser une réunion du groupe de travail conjoint en marge de la vingt-deuxième session de la COP, en plus des réunions et des échanges en ligne ;

²⁵ Document AC/2016/13, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

²⁶ Voir la note de bas de page 23 ci-dessus.

²⁷ Décision 1/CP.21, par. 41.

²⁸ Décision 1/CP.21, par. 45 a).

²⁹ Décision 1/CP.21, par. 45 b).

³⁰ Voir le document AC-LEG/2016/2, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9785.

³¹ Voir unfccc.int/9761.

ii) L'état d'avancement des travaux menés conjointement par le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement sur les préparatifs dont ils sont chargés en vue de la première session de la CMA fera l'objet d'un exposé à l'occasion d'une manifestation organisée parallèlement à la vingt-deuxième session de la COP. Cette manifestation doit avoir lieu le 10 novembre 2016, de 13 heures 15 à 14 heures 45 ;

iii) Il a en outre été décidé de tenir les premières réunions du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA pour l'année 2017 à Bonn, un chevauchement d'un ou deux jours étant prévu pour des consultations conjointes. Le Comité permanent du financement sera invité à ces réunions ;

c) Documents :

i) Le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA ont demandé au secrétariat d'établir une synthèse des propositions dont il est question au paragraphe 41 ci-dessus. Le projet de document de synthèse sera communiqué aux membres du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA avant la vingt-deuxième session de la COP ;

ii) Le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA ont décidé que le groupe de travail conjoint, avec l'appui du secrétariat, établirait un document présentant pour chaque mandat une liste des méthodes et des modalités de fonctionnement possibles ainsi que de leurs points forts et de leurs points faibles respectifs reposant sur les examens documentaires et sur la synthèse des propositions reçues. Les possibilités de synergie avec d'autres mandats et mécanismes seront également étudiées dans ce document.

43. Les informations relatives aux mesures ainsi décidées et à l'évolution des activités relatives aux mandats communs au Comité de l'adaptation et au Groupe d'experts sont constamment mises à jour sur le site Web conçu à cet effet³².

4. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation

44. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation été instauré en vertu de la décision 1/CP.21, au titre du soutien à l'action renforcée avant 2020. Il s'étend sur la période 2016-2020 et vise à recenser, dans la mesure du possible, les possibilités concrètes en vue de renforcer la résilience, de réduire les vulnérabilités, ainsi que d'accroître la connaissance et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. La COP a décidé qu'il serait organisé par les organes subsidiaires, sous la houlette du Comité et avec le concours du secrétariat.

45. Le processus comprend la tenue annuelle de réunions d'experts techniques sur l'adaptation, à l'occasion desquelles un large éventail de parties prenantes peut débattre des politiques, des actions et des possibilités concrètes et de leur mise en œuvre. Au titre de son nouveau mandat, le Comité a mis en place, à sa neuvième réunion, un groupe de travail restreint chargé de mettre sur pied deux réunions d'experts techniques en 2016. Ces réunions, qui se sont tenues les 24 et le 25 mai 2016, avaient pour thème général « Réduire la vulnérabilité et intégrer l'adaptation aux changements climatiques, notamment grâce au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation »³³.

³² Voir unfccc.int/9785.

³³ Voir unfccc.int/9542.

46. Le Comité s'est efforcé de choisir les orateurs et les animateurs de chaque réunion d'experts techniques de telle façon qu'en plus de la parité des sexes, l'équilibre soit respecté entre Parties et parties prenantes non parties, à savoir organismes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et représentants du secteur privé, et, en termes d'expériences comme d'incidences, entre pays développés et pays en développement, et entre régions et secteurs d'activité.

47. Les participants aux réunions d'experts techniques ont été invités à utiliser un outil innovant et interactif permettant de poser des questions et de faire des observations au moyen d'un téléphone de type smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable. Ce système a permis de renforcer la participation et l'outil a également servi aux participants à soumettre des idées pour de futures réunions d'experts techniques.

48. Le secrétariat établit chaque année, en consultation avec le Comité, un document technique rendant compte des débats et fournissant d'autres informations en rapport avec le thème de l'année. Il y est question de certaines des principales lacunes et difficultés signalées par les pays aux grandes étapes du processus d'adaptation³⁴. Ce document met de plus en évidence les possibilités et les solutions devant permettre d'atténuer les vulnérabilités et de renforcer le travail d'adaptation, s'agissant notamment des principes et des objectifs de suivi en la matière, et donne des précisions sur certains mécanismes, certaines approches et certaines solutions facilitant et améliorant la mise en œuvre des actions d'adaptation. Les principaux enseignements sont encore résumés en sept points clefs repris au début du document³⁵.

49. Le document technique sert au secrétariat à élaborer, en consultation avec les « champions » de haut niveau³⁶, c'est-à-dire les porte-drapeaux du domaine, un résumé à l'intention des décideurs. Ce résumé vient éclairer la réunion annuelle de haut niveau s'appuyant sur le Plan d'action Lima-Paris qui doit se tenir à chaque session de la COP jusqu'en 2020.

50. Le groupe de travail du processus d'examen technique des mesures d'adaptation a également été chargé de recenser d'autres sujets envisageables pour le processus au cours de la période 2017-2020 et de donner davantage de précisions sur sa collaboration avec d'autres entités. À sa dixième réunion, le Comité a examiné un rapport intérimaire établi par le groupe de travail³⁷ et approuvé le mandat de ce dernier, aux termes duquel il est prévu d'étoffer le groupe en y intégrant des représentants du Groupe d'experts des PMA, du Comité exécutif de la technologie et du Comité permanent du financement, ainsi que des organisations non gouvernementales des secteurs de l'environnement, des entreprises et de la recherche. Il a également décidé de soumettre au groupe de travail à composition élargie, en vue d'un examen plus poussé, une liste des sujets envisageables et des critères examinés lors de la réunion.

51. À sa dixième réunion, le Comité a noté que les réunions d'experts techniques évoquées au paragraphe 45 ci-dessus avaient été organisées dans le court laps de temps disponible entre la réception du mandat donné par la COP à sa vingt et unième session, le choix de sujets à la neuvième réunion et la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Un délai plus important sera ménagé pour la planification et l'organisation des réunions à venir.

³⁴ Le document technique de l'année 2016 est publié sous la cote FCCC/TP/2016/6.

³⁵ Voir le paragraphe 3 du document FCCC/TP/2016/6.

³⁶ Le résumé de l'année 2016 sera disponible à l'adresse suivante : <http://climateaction2020.unfccc.int/>.

³⁷ Voir le document AC/2016/22, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

52. Les réunions d'experts et le document technique de l'année 2016 ont certes amorcé une recherche des possibilités de renforcer les mesures d'adaptation ainsi que des options envisageables pour appuyer leur mise en œuvre, mais si les sujets étaient à l'avenir plus ciblés, l'examen de ces possibilités et de ces options pourrait être plus approfondi.

B. Fourniture d'un appui et de conseils techniques aux Parties

53. Le Comité a réalisé des progrès dans une gamme d'activités qui visaient à fournir un appui et des conseils techniques aux Parties dans deux domaines principaux : les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, qui comprennent les ressources financières, les technologies et le renforcement des capacités.

1. Mesures d'adaptation

54. Le Comité consacre l'essentiel de son activité d'appui et de conseils techniques aux plans nationaux d'adaptation, en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et avec l'appui de sa propre Équipe spéciale traitant de la question. En outre, en 2016, il a privilégié d'autres questions contribuant à cette action, à savoir la réflexion sur une éventuelle nouvelle plateforme de partenariat, la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'adaptation.

Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation

55. Le Comité a organisé une réunion de son Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation le 12 juillet 2016, en marge de L'Expo PNA 2016. Au cours de cette réunion, l'Équipe spéciale a examiné les modalités de fonctionnement au sein du groupe et avec les organisations extérieures à la Convention, ainsi que son plan de travail modulable pour la période 2016-2018, qui a été affiné au cours de la période intersessions. Au cours de la période intersessions, le Comité a également approuvé le mandat révisé de l'Équipe spéciale. Dans sa configuration élargie, cette équipe comprend désormais, outre les représentants du Groupe d'experts des PMA, du Fonds vert pour le climat, du Comité permanent du financement et du Comité exécutif de la technologie déjà présents, ceux du Fonds pour l'adaptation et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Au besoin, des membres d'autres organes et des experts seront également mis à contribution pour appuyer l'Équipe spéciale, avec l'approbation du Comité de l'adaptation et sous sa direction.

56. À sa dixième réunion, le Comité a examiné un rapport d'étape sur les travaux de l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation et approuvé son plan de travail³⁸. On trouvera des informations plus détaillées sur ces travaux et ce plan de travail sur les pages Web du Comité³⁹.

Plateforme de partenariat avec les organisations nationales, régionales et internationales

57. La COP a décidé que le Comité devait promouvoir les synergies et renforcer les relations avec les organisations, les centres et les réseaux nationaux, régionaux et internationaux⁴⁰.

58. Lors de l'examen de cette question, le Comité a décidé de recenser selon diverses modalités les lacunes de l'aide technique aux Parties, et réfléchi aux différentes façons de les combler. Il a notamment proposé l'éventuelle mise en place d'une plateforme de

³⁸ Voir le document AC/2016/19, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

³⁹ Voir unfccc.int/9917.

⁴⁰ Décision 1/CP.16, par. 20 c).

partenariat avec des organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux qui fournirait un appui technique aux pays en développement Parties en matière d'adaptation. Il a par la suite décidé de prendre l'avis des organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux sur la collaboration en matière d'appui technique, à l'occasion d'une manifestation organisée parallèlement à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires.

59. Les débats animés de cette manifestation parallèle, qui s'est tenue le 17 mai 2016, ont révélé qu'il existait déjà toute une série de centres et de réseaux régionaux offrant un large éventail d'activités d'appui et usant de différents modes de collaboration⁴¹. Le soutien qu'ils apportent ainsi au Comité sous ces différentes formes de collaboration n'est pas peu important. Les participants ont suggéré au Comité, afin d'éclairer le choix entre la création d'une nouvelle plateforme de partenariat ou le renforcement de la collaboration avec les structures existantes, de faire le point sur la situation présente et de déterminer dans quelle mesure une nouvelle plateforme représenterait une avancée et permettrait de combler les lacunes actuelles.

60. À sa dixième réunion, le Comité a examiné les informations et les observations reçues des Parties, des organisations et des réseaux lors de la manifestation parallèle, qui figurent de façon plus détaillée dans le rapport relatif à la réunion⁴². Il a décidé de ne pas créer de nouvelle plateforme de partenariat dans l'immédiat et prié le programme de travail de Nairobi d'élaborer, en collaboration avec le CRTG, un rapport sur les plateformes existantes et leurs lacunes et de lui rendre compte, à sa douzième réunion, des progrès réalisés.

Promotion de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique

61. Comme annoncé dans son précédent rapport à la COP, le Comité a tenu en septembre 2015 une réunion sur les moyens de subsistance et la diversification économique⁴³. Il a examiné un projet de rapport à sa neuvième réunion⁴⁴ et approuvé la version finale à la dixième⁴⁵. Sur la base des informations contenues dans ce document, le Comité a approuvé un nouveau projet de recommandations tel que contenu au chapitre IV ci-dessous, à soumettre pour examen aux organes subsidiaires à leur quarante-cinquième session et à la COP à sa vingt-deuxième session, selon qu'il convient.

62. À sa neuvième réunion, le Comité a demandé au secrétariat de mettre au point un outil d'information et de sensibilisation destiné à faire connaître les résultats et enseignements importants de la réunion d'experts à un large éventail de parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté des spécialistes du climat. À sa dixième réunion, le Comité a approuvé l'outil d'information proposé⁴⁶, qui, dès sa mise au point, sera diffusé avant la vingt-deuxième session de la COP sur tous les médias pertinents, à savoir entre autres le site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques (pages du Comité⁴⁷ et du programme de travail de Nairobi⁴⁸ et page « Actualités »⁴⁹), la page Facebook « The Adaptation Exchange »⁵⁰ et NAP Central⁵¹, de même que par le canal

⁴¹ Voir unfccc.int/9576.

⁴² Voir le document AC/2016/15, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

⁴³ FCCC/SB/2015/2, par. 34 à 38.

⁴⁴ Voir le document AC/2016/6, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9376.

⁴⁵ Voir le document AC/2016/17, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

⁴⁶ Voir le document AC/2016/18, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

⁴⁷ Voir unfccc.int/6053 et unfccc.int/6997.php#AC.

⁴⁸ Voir unfccc.int/6997.php#NWP.

⁴⁹ Voir <http://newsroom.unfccc.int/fr>.

⁵⁰ www.facebook.com/The.Adaptation.Exchange/.

⁵¹ www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx.

des listes de diffusion pertinentes, notamment celles des organisations de premier plan, et des centres régionaux.

Inventaire des travaux en cours sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation

63. Pour assurer le suivi des travaux précédents sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation, le Comité a prévu dans son plan de travail de dresser un inventaire des travaux de suivi et d'évaluation en cours, notamment ceux du Groupe d'experts des PMA, du Fonds vert pour le climat et d'autres initiatives extérieures à la Convention. Il a invité les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à contribuer à l'élaboration et à la vérification de cet inventaire. C'est à ce titre que le secrétariat, avec le concours des organisations associées au programme de travail de Nairobi, a établi un inventaire dont la présentation et l'analyse font l'objet d'un document que le Comité a examiné à sa dixième réunion⁵².

64. Pendant cet examen, il s'est souvenu qu'il avait précédemment décidé d'envisager d'entreprendre, en 2017, des travaux supplémentaires concernant les systèmes de suivi et d'évaluation et les évaluations des impacts et d'organiser, en 2018, une réunion pour un échange de vues sur les objectifs et les indicateurs nationaux en matière d'adaptation et sur la façon dont ils sont liés aux objectifs et indicateurs en matière de développement durable et de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Le Comité a demandé que cette réunion soit menée au titre du programme de travail de Nairobi.

65. À sa dixième réunion, le Comité a examiné l'inventaire établi au titre du programme de travail de Nairobi et prié le secrétariat d'y ajouter de nouveaux outils et cadres de suivi et d'évaluation existants, notamment ceux dont il est fait état dans les contributions prévues déterminées au niveau national ou les contributions/actions déterminées au niveau national, et dans le processus d'examen technique des mesures d'adaptation. Il a également prié le secrétariat d'évaluer plus avant les outils et méthodes de suivi et d'évaluation existants pour étoffer les travaux conjoints du Comité et du Groupe d'experts sur les méthodes d'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui (voir par. 40 à 43 ci-dessus).

2. Moyens de mise en œuvre

66. L'un des objectifs qui sous-tendent l'action du Comité réside dans la formulation de conseils sur les moyens de renforcer l'appui, notamment en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, en particulier en rapport avec l'accès, les arrangements institutionnels et l'instauration de conditions propices, y compris pour le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation. Le Comité a mis en œuvre diverses activités tout au long de l'année 2016.

67. La collaboration du Comité avec le Fonds vert pour le climat est un aspect essentiel de cette action. Le Comité a inscrit à son plan de travail une collaboration permanente avec le Fonds pour comprendre les politiques et les priorités de ses programmes en rapport avec l'adaptation et à mesure qu'elles évoluent. Une série d'échanges entre les membres des deux organes, leurs coprésidents et les deux secrétariats y a contribué. Les activités suivantes ont été menées dans ce domaine :

a) L'invitation adressée à titre permanent au Fonds vert pour le climat à participer aux travaux de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des plans nationaux d'adaptation : le Comité a observé que la nomination par le Fonds d'un membre de son Conseil, comme il le lui avait offert dès 2013, n'était toujours pas intervenue. Afin

⁵² Voir le document AC/2016/16, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

de faciliter les choses, il a décidé de ne plus réserver cette invitation aux seuls membres du Conseil, un fonctionnaire du secrétariat du Fonds pouvant par exemple représenter cet organisme ;

b) Le Conseil du Fonds vert pour le climat a examiné sur le fond la question des relations avec les organes thématiques pertinents de la Convention à sa treizième réunion et invité un membre du Comité à participer à cet examen. Le Comité s'est félicité que le Conseil ait ultérieurement décidé de tenir une réunion annuelle en vue d'améliorer la coopération et la cohérence de la collaboration entre le Fonds et les organes thématiques créés en vertu de la Convention. Une première réunion se tiendra en marge de la vingt-deuxième session de la COP. Elle sera présidée par les coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat et organisée par le secrétariat du Fonds. Elle réunira les présidents des divers organes thématiques, les présidents des organes subsidiaires et la présidence de la COP, et tous les membres du Conseil du Fonds vert pour le climat et des organes thématiques qui le souhaiteront. La réunion débouchera sur la rédaction d'un rapport à la COP qui figurera dans le rapport annuel du Fonds vert pour le climat à la Conférence⁵³.

68. Le Comité est également convenu d'élaborer un document d'information, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, le Comité permanent du financement et le Fonds vert pour le climat, concernant l'expérience des pays en matière d'accès au programme de préparation du Fonds vert pour le climat, dont le but est de faciliter l'adaptation, notamment pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. Les grandes lignes de ce document ont été approuvées à la neuvième réunion, mais le Comité a décidé que sa version finale ne serait établie qu'après la vingt-deuxième session de la COP, considérant qu'on disposerait alors d'informations plus pertinentes, notamment grâce au démarrage de l'évaluation indépendante du programme de préparation du Fonds vert pour le climat.

69. En ce qui concerne la collaboration avec les organismes nationaux facilitant l'aide financière à l'adaptation, le Comité est convenu, à sa dixième réunion, des prochaines actions qu'il entreprendrait pour recenser et recueillir auprès d'organismes nationaux de mise en œuvre des fonds, programmes/entités et initiatives leurs enseignements tirés de l'expérience et leurs bonnes pratiques, sur les conditions propices, les dispositions institutionnelles et la gouvernance nécessaires à l'adaptation. À cet égard, il a pris en considération une note de réflexion relative à un atelier qu'il a prévu d'organiser en 2017⁵⁴ dans le but d'assurer la participation des parties prenantes pertinentes, en particulier les experts en matière d'entités nationales de mise en œuvre et d'entités nationales désignées, pour mieux faire comprendre et surmonter les difficultés liées à l'établissement d'entités nationales de mise en œuvre et en vue de l'accès au programme de préparation à l'adaptation du Fonds vert pour le climat.

70. Le Comité se félicite également de la poursuite de la collaboration avec le Comité permanent du financement et son groupe de travail spécial chargé de mener le projet de directives concernant les entités fonctionnelles du mécanisme financier. À l'invitation du Comité permanent du financement, le Comité, sur la base des rapports annuels du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat, a apporté des éléments qui seront examinés par le Comité permanent du financement lors de l'élaboration du projet de directives. On trouvera ces éléments au chapitre IV ci-dessous.

⁵³ Voir la décision B.13/11 du Conseil du Fonds vert pour le climat, disponible à l'adresse suivante : http://www.greenclimate.fund/documents/20182/226888/GCF_B.13_32_Rev.01_-_Decisions_of_the_Board_thirteenth_meeting_of_the_Board__28-30_June_2016.pdf/c93a0291-28c1-4bfc-bc22-cf4c590c3c83.

⁵⁴ Voir le document AC/2016/20, disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/9653.

71. Le Comité a relevé avec préoccupation l'insuffisance des ressources disponibles au titre du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques et a reconnu l'importance de répondre aux besoins urgents et immédiats d'adaptation, dans les pays en développement particulièrement vulnérables, aux effets néfastes des changements climatiques.

C. Sensibilisation, diffusion et échange d'informations

72. Le plan de travail du Comité prévoit une série d'activités visant à faciliter la sensibilisation, la diffusion et l'échange d'informations. La section ci-après donne des précisions sur les activités menées par le Comité dans ces domaines en 2016.

73. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le Forum de l'adaptation de 2016 s'est tenu dans le cadre de la conférence « Adaptation Futures » de Rotterdam, qui s'est déroulée du 10 au 13 mai 2016. Le Comité a profité de la présence d'un large éventail d'experts de l'adaptation pour informer ce public des aspects de l'Accord de Paris relatifs à l'adaptation, mais aussi pour recueillir des avis sur les nouvelles tâches particulières découlant de la décision 1/CP.21. Plus précisément, les deux questions suivantes ont été abordées :

a) Comment faire pour jauger objectivement le caractère adéquat et l'efficacité des mesures d'adaptation et l'appui à l'adaptation dans les pays ?

b) Que peut-on faire pour rendre justice utilement et comme il convient aux efforts d'adaptation consentis par les pays en développement ?

74. L'éventail très large des mesures prises a révélé de grandes divergences dans la façon d'envisager et de régler ces questions. Les précieuses observations recueillies à l'occasion de ce forum ont été prises en considération dans la décision du Comité et du Groupe d'experts des PMA (voir par. 41 ci-dessus) de lancer officiellement un appel à propositions sur ces questions. Elles ont contribué à la formulation d'éléments censés servir de fil conducteur à cet effet et ont en outre éclairé les examens documentaires s'y rapportant.

75. À sa neuvième réunion, le Comité a décidé d'accepter l'invitation du Réseau mondial pour l'adaptation, qui lui demandait d'organiser l'une des sessions parallèles au cinquième Forum de l'adaptation aux changements climatiques de la région Asie-Pacifique, devant se tenir à Colombo du 17 au 19 octobre 2016. Le Forum de 2016, intitulé « Adapting and living below 2°C: bridging the gaps in policy & practice » (Comment adapter les réglementations et les habitudes de vie au quotidien pour se conformer au non-dépassement de la limite des 2 °C ?) permettra de réfléchir aux plateformes et aux moyens concrets de renforcer les partenariats entre les gouvernements, la société civile et les entreprises.

76. Fort de l'expérience acquise dans le cadre de la conférence « Adaptation Futures », le Comité est convenu d'adopter une approche similaire et d'axer la session sur l'un de ses mandats découlant de la décision 1/CP.21. Il a décidé qu'il serait utile de prolonger le débat à propos de la demande qui lui avait été faite « d'étudier des méthodes pour évaluer les besoins d'adaptation en vue d'aider les pays en développement parties sans leur imposer une charge excessive »⁵⁵.

77. La plateforme NAP Central, actuellement mise en place par le Groupe d'experts des pays les moins avancés, est un autre outil d'échange d'informations⁵⁶. Elle a pour objet de proposer un répertoire central et un pôle d'information en ligne accessibles à tous concernant le processus des plans nationaux d'adaptation. Le Comité a collaboré avec le Groupe

⁵⁵ Décision 1/CP.21, par. 42 b).

⁵⁶ Voir unfccc.int/nap/sitespages/Home.aspx.

d'experts des PMA pour que la plateforme NAP Central devienne opérationnelle, et les progrès réalisés dans son développement ont été périodiquement examinés.

78. Tous les outils de sensibilisation et d'information anciens et récents produits par le Comité, tels que le documentaire vidéo⁵⁷, les rapports thématiques⁵⁸ et les produits d'information⁵⁹, sont disponibles en ligne, et le Comité encourage vivement leur utilisation et leur diffusion. Le tableau 2 ci-dessous présente quelques statistiques relatives à la diffusion des produits d'information.

Tableau 2

Diffusion des produits d'information élaborés par le Comité de l'adaptation, telle que constatée au 9 septembre 2016

<i>Produit</i>	<i>Nombre de pages Web consultées^a</i>	<i>Nombre de visionnages sur YouTube</i>	<i>Nombre de téléchargements^b</i>	<i>Nombre de tirages papier</i>
Documentaire « S'adapter au changement climatique » (2015)				
Version anglaise	3 572	10 631		
Version arabe	42	203		
Version bengali	167	208		
Version chinoise	50	128		
Version française	574	1 729		
Version hindi	381	194		
Version portugaise	337	1 127		
Version russe	99	556		
Version espagnole	828	2 715		
Rapport thématique de 2013 « The state of adaptation under the United Nations Framework Convention on Climate Change » (non disponible en français)			11 263	2 370
Rapport thématique de 2014 « Institutional arrangements for national adaptation planning and implementation » (non disponible en français)			9 707	1 540
Rapport thématique de 2015 « Navigating the landscape of support for the process to formulate and implement national adaptation plans – 2015 overview for developing countries » (non disponible en français)			1 417	1 740
Rapport de synthèse de 2015 « Enhancing coherent action on adaptation 2012-2015 » (non disponible en français)			1 566	1 770

^a Voir unfccc.int/8889.

^b Nombre de téléchargements effectués depuis le site Web du secrétariat. Le secrétariat a envoyé à la demande, par d'autres canaux tels que les listes de diffusion, des versions au format PDF des produits d'information du Comité, en recommandant aux bénéficiaires d'en assurer à leur tour la diffusion. Il est donc impossible d'en connaître la diffusion réelle.

⁵⁷ Disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/8889.

⁵⁸ Bien qu'un petit nombre de tirages papier soient encore disponibles (on peut se les procurer en écrivant à l'adresse courriel AC@unfccc.int), les publications seront à l'avenir publiées par défaut sous forme électronique (disponibles uniquement en ligne), conformément aux directives du secrétariat et aux dispositions qu'il a prises pour faire des économies et favoriser la durabilité.

⁵⁹ Disponible à l'adresse suivante : unfccc.int/6997.php#AC.

79. Les produits d'information du Comité sont également disponibles sur la page Facebook « The Adaptation Exchange », qui est gérée par le programme Adaptation du secrétariat. « The Adaptation Exchange » compte actuellement 11 190 abonnés sur Facebook⁶⁰.

IV. Recommandations à la Conférence des Parties

80. Sur la base des travaux qu'il a menés en 2016, le Comité a décidé de soumettre les recommandations suivantes au SBSTA et au SBI, pour examen et transmission à la COP, selon que de besoin. La COP pourrait :

a) Inviter les organes et institutions compétents, créés en vertu de la Convention, et les entités non parties à intensifier leurs activités d'appui et de renforcement des capacités aux niveaux financier et technique et à prêter davantage attention aux projets, outils et méthodes qui visent à renforcer la diversification économique ou celle des moyens de subsistance, surtout pour les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ;

b) Manifester sa préoccupation devant le montant estimatif des incidences budgétaires des tâches incombant au secrétariat, notamment en application de la décision 1/CP.21, la grave insuffisance des ressources mises à la disposition du Comité et le besoin de ressources financières supplémentaires.

81. Le Comité a adressé au Comité permanent du financement les recommandations suivantes, pour examen et inclusion dans le rapport de ce dernier à la COP. La COP souhaitera peut-être :

a) Demander au Fonds pour l'environnement mondial de prendre en considération les risques liés aux changements climatiques dans tous ses programmes et toutes ses opérations, selon qu'il convient, en gardant à l'esprit les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, et de lui rendre régulièrement compte à ce sujet ;

b) Renouveler l'invitation qu'il a faite au Conseil du Fonds vert pour le climat de revoir ses procédures et politiques relatives à l'adaptation, et notamment ses priorités en matière de programmes, compte tenu des dispositions du paragraphe 12 de la décision 1/CP.16 et du paragraphe 5 de l'article 7 de l'Accord de Paris ;

c) Demander au Conseil du Fonds vert pour le climat de prendre en considération les risques liés aux changements climatiques dans tous ses programmes et toutes ses opérations, selon qu'il convient, en gardant à l'esprit les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, et de lui rendre régulièrement compte à ce sujet ;

d) Déclarer qu'elle accueille avec satisfaction la décision B.13.09 du Conseil du Fonds vert pour le climat et se réjouit à l'avance de sa mise en œuvre en temps voulu ;

e) Presser le Conseil du Fonds vert pour le climat de donner des conseils sur l'élaboration de propositions préalables concernant l'accès au domaine d'activité relatif à l'élaboration des plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification de l'adaptation à l'échelle des pays ;

f) Inviter les pays en développement, notamment ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, à utiliser le mécanisme d'élaboration des projets et le programme d'appui à la planification et aux activités préalables pour élaborer des projets d'adaptation à visées transformatrices.

⁶⁰ À la date du 27 septembre 2016.

Annexe

Plan de travail révisé et modulable du Comité de l'adaptation pour la période 2016-2018

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
Cohérence globale								
O1 Promouvoir de manière cohérente la mise en œuvre des mesures d'adaptation au titre de la Convention, conformément au Cadre de l'adaptation de Cancún et de l'Accord de Paris.	Mettre à jour les mandats, plans de travail et/ou décisions pertinents pour l'adaptation au titre de la Convention, et procéder à une comparaison et à une analyse pour étudier les mesures que le Comité pourrait avoir à prendre.	Sec.	Présenter un rapport annuel à la COP, par l'intermédiaire des organes subsidiaires.	Sec.	Mettre à jour les mandats.	Sec.	Mettre à jour les mandats.	Sec.
					Présenter un rapport annuel à la COP, par l'intermédiaire des organes subsidiaires.		Présenter un rapport annuel à la COP, par l'intermédiaire des organes subsidiaires.	
					Se concerter avec les représentants des organes compétents pour convenir d'activités conjointes, selon que de besoin.	Comité	Se concerter avec les représentants des organes compétents pour convenir d'activités conjointes, selon que de besoin.	Comité
	Demande faite au Comité d'étudier des méthodes pour évaluer les besoins d'adaptation d'ici à la première session de la CMA ^b .	Comité	Appel à propositions.	Sec.	Réunion de cadrage au début de 2017 et élaboration de recommandations conformément aux nouvelles mesures décidées.	Comité		

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
			Appel à propositions sur l'examen, en 2017, des activités des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation mis en place au titre de la Convention ^c .	Sec.	Examen, en 2017, des activités des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation mis en place au titre de la Convention, conformément aux nouvelles mesures décidées.	Comité		
	Demande faite au Comité et au Groupe d'experts des PMA de déterminer, d'ici à la première session de la CMA :	Comité et LEG	Appel à propositions et synthèse des documents reçus ;	Groupe de travail conjoint Comité/LEG	Réunion conjointe Comité/LEG au premier semestre de 2017.	Groupe de travail conjoint Comité/LEG		
	- Les modalités de reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement Parties ^d ;		Liste des solutions envisageables pour les différents mandats ;		Manifestation parallèle conjointe aux quarante-sixièmes sessions du SBSTA et du SBI.			
	- Les méthodes d'adoption de mesures visant à faciliter la mobilisation de l'appui à l'adaptation dans les pays en développement ^e ;		Manifestation parallèle conjointe à la COP 22 ;		Manifestation parallèle conjointe à la COP 23.			
	- Les méthodes d'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ^f .		Réunion du groupe de travail conjoint Comité/LEG en marge de la COP 22.					

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
	Les membres doivent représenter le Comité à l'extérieur, s'il y a lieu, notamment dans le cadre d'équipes spéciales et de groupes consultatifs, et lui présenter des rapports le cas échéant							
O2 Renforcer la participation des autres institutions, organisations, cadres, réseaux et centres pertinents ne relevant pas de la Convention, notamment aux niveaux intergouvernemental, régional et national et, par leur biais, au niveau infranational, le cas échéant, ainsi que les accords internationaux pertinents, s'agissant de leur mandat, de leurs tâches, de leurs objectifs et de leur mode opératoire respectifs, pour améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation et l'aide apportée aux pays en développement Parties.	Collaboration stratégique et « à la demande », notamment au moyen de propositions, d'ateliers ou de manifestations parallèles, en coopération avec les organisations intéressées, y compris mais pas exclusivement les organismes des Nations Unies et les Parties.	Comité et NWP			La documentation des activités conjointes doit être incluse dans le rapport annuel.	Comité		
	Consulter, notamment dans le cadre d'une manifestation parallèle organisée à l'occasion des quarante-quatrième sessions du SBSTA et du SBI, sur la base de contributions du NWP et de ses partenaires, ainsi que du LEG, et par une diffusion ciblée, les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux, au sujet de la collaboration relative	NWP	Vue d'ensemble des plateformes existantes et de leurs lacunes Faire rapport sur les progrès accomplis à la douzième réunion du Comité.	NWP, en collaboration avec le CRTC				

<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>							
	<i>2016 : premier semestre</i>	<i>Chef de file^a</i>	<i>2016 : deuxième semestre</i>	<i>Chef de file</i>	<i>2017</i>	<i>Chef de file</i>	<i>2018</i>	<i>Chef de file</i>
	à la fourniture d'un appui technique, en s'inspirant des travaux réalisés grâce aux évaluations régionales relevant du premier plan de travail, et en faisant fond sur tous les secteurs d'activité du Comité.							
Secteur d'activité A. Fourniture d'un appui technique et de conseils aux Parties concernant les mesures d'adaptation								
A1 Donner des conseils aux Parties concernant la planification et la mise en œuvre de l'adaptation au niveau national.	Recenser les activités de suivi relatives à la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique, en tenant compte des activités menées dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, devant être reprises par l'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation.	Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation et NWP			Faire rapport sur les diverses façons d'aborder l'adaptation, telles que les mesures d'adaptation prises au niveau local ou l'adaptation reposant sur les écosystèmes, en tenant compte de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique.			NWP

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
	L'Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation élabore un nouveau plan de travail fondé sur le plan de travail et les mandats du Comité et contribuant à leur mise en œuvre.	Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation	Mener les activités prévues dans le nouveau plan de travail.		Mettre la dernière main au document technique sur la planification à long terme de l'adaptation, en tenant compte des travaux du LEG sur l'intégration de l'adaptation dans la planification nationale.	Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation	Recueillir les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques concernant l'action menée par les pays pour mettre en relation leurs processus nationaux de planification en matière d'adaptation et la planification et l'action au niveau infranational.	Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation
			Dresser un inventaire des activités de suivi et d'évaluation actuellement menées, entre autres, par le Groupe d'experts des PMA, le FEM et l'Office allemand de la coopération internationale, et par des programmes en cours dont l'objectif est de favoriser les échanges de connaissances sur le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation, tels que PROVIA.	NWP	Cet inventaire ayant été analysé, convenir des travaux supplémentaires à mener sur les systèmes de suivi et d'évaluation. Étudier les moyens de renforcer le suivi et l'évaluation de l'appui fourni et reçu aux fins de l'adaptation.	NWP et Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation	Organiser une réunion pour un échange de vues sur les objectifs/indicateurs nationaux en matière d'adaptation et sur la façon dont ils sont liés aux objectifs/indicateurs en matière de développement durable et de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.	NWP

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
A2 Renforcer de manière cohérente la fourniture de l'appui technique aux pays en développement parties pour les mesures d'adaptation.	Poursuivre l'étude d'autres modalités d'appui aux pays en développement parties dans leurs mesures d'adaptation, en tenant compte des travaux actuellement menés ou prévus par d'autres organes constitués et de la manifestation parallèle organisée à l'occasion des quarante-quatrième sessions du SBSTA et du SBI.	Comité						
Secteur d'activité B. Appui technique et conseils à fournir aux Parties sur les moyens de mise en œuvre								
B1 Formuler des conseils sur les moyens de renforcer l'appui, notamment en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, en particulier en rapport avec l'accès, les arrangements institutionnels et l'instauration de conditions propices, y compris pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.	Assurer une coordination avec le Comité permanent du financement, le Comité exécutif de la technologie et le CRTC, ainsi qu'avec les entités financières relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto y relatif et contribuer à leurs travaux, s'il y a lieu et à leur demande.	Comité Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation	Compte tenu des travaux en cours ou prévus au niveau des aspects technologiques et du renforcement des capacités au titre de la Convention, définir les prochaines mesures à prendre, selon que de besoin, dans le domaine technologique et en matière de renforcement des capacités.	Comité Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation				

<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>							
	<i>2016 : premier semestre</i>	<i>Chef de file^a</i>	<i>2016 : deuxième semestre</i>	<i>Chef de file</i>	<i>2017</i>	<i>Chef de file</i>	<i>2018</i>	<i>Chef de file</i>
	Collaborer en permanence avec le Fonds vert pour le climat pour comprendre ses politiques et les priorités de ses programmes en rapport avec l'adaptation et à mesure qu'elles évoluent.	Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation			Élaborer un document d'information, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, le Comité permanent du financement et le Fonds vert pour le climat, concernant l'expérience des pays en matière d'accès au programme de préparation du Fonds vert pour le climat, dont le but est de faciliter l'adaptation, notamment pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.	Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation	S'appuyer sur les travaux antérieurs et tenir compte de l'examen du mécanisme financier effectué en 2017, étudier les obstacles et difficultés restants concernant l'accès aux ressources destinées à l'adaptation et élaborer des recommandations visant les différents instruments de la Convention.	Comité
					Collaborer avec le FEM, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, les organismes des Nations Unies, les organisations multilatérales et bilatérales compétentes et les ONG qui soutiennent le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, afin			

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
					d'améliorer la communication, la sensibilisation, la coordination et la complémentarité des donateurs et des fonds.			
			Élaborer un document de réflexion en vue d'un atelier visant à favoriser la participation des parties prenantes pertinentes, des experts en matière d'entités nationales de mise en œuvre et d'entités nationales désignées, etc., pour mieux faire comprendre et surmonter les difficultés liées à l'établissement d'entités nationales de mise en œuvre et faciliter l'accès au programme de préparation à l'adaptation du Fonds vert pour le climat.	Comité	Organiser l'atelier relatif à la participation des parties prenantes pertinentes, des experts en matière d'entités nationales de mise en œuvre et d'autorités nationales désignées, etc., pour mieux faire comprendre et surmonter les difficultés liées à l'établissement d'entités nationales de mise en œuvre et faciliter l'accès au programme de préparation à l'adaptation du Fonds vert pour le climat.	Comité	Élaborer un document d'information, en collaboration avec le Comité permanent du financement, concernant les différents cadres institutionnels nationaux pour le financement de l'adaptation et, le cas échéant, des stratégies financières à long terme, consistant notamment à recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés, en mettant l'accent sur les points forts et les limitations et en donnant des exemples d'application.	Comité

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
					Recenser les acteurs du secteur privé faisant autorité, en précisant notamment leur influence, et déterminer les étapes suivantes, en s'appuyant sur l'initiative concernant le secteur privé relevant du programme de travail de Nairobi.	NWP	Organiser une réunion pour renforcer la contribution du secteur privé au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, notamment en donnant des exemples de participation du secteur privé aux plans nationaux d'adaptation à ce jour.	NWP et Équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation
Secteur d'activité C. Sensibilisation, diffusion et échange d'informations								
C1 Sensibiliser les parties prenantes et obtenir leur appui en vue de l'adaptation, en particulier concernant le processus des plans nationaux d'adaptation, à tous les niveaux, notamment le niveau national.			Élaborer un document d'information sur la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique.	Comité				
C2 Promouvoir l'échange d'informations, en particulier en rapport avec les populations, les secteurs et les régions les plus	Organiser le Forum de l'adaptation de 2016 en parallèle à la conférence « Adaptation Futures » 2016.	Comité	Organiser une session à l'occasion du Forum du Réseau mondial pour l'adaptation.	Comité	Organisation du Forum de l'adaptation selon qu'il conviendra, en recherchant des synergies ou en conjonction avec la	Comité	Organisation du Forum de l'adaptation selon qu'il conviendra, en recherchant des synergies, ou en conjonction avec la	Comité

Objectifs	Activités							
	2016 : premier semestre	Chef de file ^a	2016 : deuxième semestre	Chef de file	2017	Chef de file	2018	Chef de file
vulnérables, et renforcer l'interaction avec les Parties et parties prenantes à tous les niveaux en recourant au pouvoir mobilisateur du Comité pour organiser des manifestations ciblées.					manifestation de haut niveau, dans la mesure du possible, et des représentants d'organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et des ONG qui appuient le processus des plans nationaux d'adaptation.		manifestation de haut niveau, dans la mesure du possible.	
Secteur d'activité D. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation ⁶								
D1 Recenser les possibilités concrètes de renforcer la résilience, de réduire les vulnérabilités et de favoriser la compréhension et la mise en œuvre des mesures d'adaptation.	Conduire le processus en choisissant les sujets sur la base des propositions des Parties et des parties prenantes, en prenant en compte les sujets/activités actuels relevant des secteurs d'activité A et B et en organisant deux réunions d'évaluation technique lors des quarante-quatrième sessions du SBSTA et du SBI.	Groupe du processus d'examen technique des mesures d'adaptation	Rédiger un document technique dans l'optique de le mettre à disposition sous une forme facile d'accès.	Groupe du processus d'examen technique d'adaptation	Conduire les réunions d'évaluation technique lors des quarante-sixième sessions du SBSTA et du SBI et rédiger un document technique tenant compte de l'évaluation du processus d'examen technique des mesures d'adaptation en 2017.	Groupe du processus d'examen technique des mesures d'adaptation	En attendant l'évaluation du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, conduire les réunions d'évaluation technique lors des quarante-huitième sessions du SBSTA et du SBI et rédiger un document technique.	Groupe du processus d'examen technique des mesures d'adaptation

Abréviations : CMA = Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, Comité = Comité de l'adaptation, COP = Conférence des Parties, COP [X] = Conférence des Parties à sa [X]^e session, CRTC = Centre et Réseau des technologies climatiques, FEM = Fonds pour l'environnement mondial, LEG = Groupe d'experts des pays les moins avancés, ONG = organisation non gouvernementale, NPW = programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, PROVIA = Programme mondial de recherche sur la vulnérabilité, l'impact et l'adaptation en matière de changements climatiques, Sec. = secrétariat du Comité, SBSTA = Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, SBI = Organe subsidiaire de mise en œuvre.

^a Chef de file pour la mise en œuvre des activités soumises à l'examen et à l'approbation par le Comité de l'adaptation.

^b Décision 1/CP.21, par. 42 b).

^c Décision 1/CP.21, par. 42 a).

^d Décision 1/CP.21, par. 41.

^e Décision 1/CP.21, par. 45 a).

^f Décision 1/CP.21, par. 45 b).

^g Les activités relevant de ce secteur d'activité sont menées de façon à contribuer autant que faire se peut à la réalisation des objectifs des secteurs d'activité A, B et C, ainsi que de l'objectif global consistant à promouvoir la cohérence.
